



Faire de l'enfance une priorité des politiques locales

Manifeste de la Dynamique pour les Droits des Enfants à l'occasion des élections municipales

À l'occasion des prochaines élections municipales, la Dynamique pour les Droits des Enfants — collectif de plaidoyer rassemblant près de 30 organisations de la société civile engagées dans différents domaines de l'enfance et mobilisées pour la défense et la promotion des droits de l'enfant en France et à l'international — appelle l'ensemble des candidates et candidats aux élections municipales à faire de l'enfance une priorité structurante de leur futur mandat.

Les collectivités territoriales, et en particulier les communes, occupent une place déterminante dans la mise en œuvre concrète des droits de l'enfant. À travers les compétences qui leur sont attribuées, elles sont au plus près du quotidien des enfants : cadres de vie, écoles et temps périscolaires, accueil du jeune enfant, accueils de loisirs, culture, sport, services sociaux, espaces publics, prévention et protection.

Beaucoup d'entre elles mènent des actions en faveur des enfants mais les défis à relever sont encore importants.

Leur action façonne directement les conditions dans lesquelles les enfants grandissent, apprennent, participent à la vie de la cité et deviennent des citoyennes et citoyens à part entière.

Prendre en compte les droits des enfants à l'échelle locale ne relève pas uniquement d'un impératif moral ; c'est aussi une responsabilité juridique et politique. Les textes internationaux et nationaux relatifs aux droits de l'enfant posent des principes clairs : intérêt supérieur de l'enfant, non-discrimination, droit à la participation, droit à la protection et au développement. Leur pleine effectivité suppose des politiques publiques locales cohérentes, dotées de moyens, pilotées et évaluées.

Faire de l'enfance une priorité municipale permet d'inscrire l'action locale dans une logique de long terme.

Considérer chaque enfant comme un acteur à part entière de la ville d'aujourd'hui et de demain, c'est construire une démocratie plus participative, solidaire et inclusive.

Il est plus que jamais temps de construire des villes à hauteur d'enfant.

La Dynamique pour les Droits des Enfants invite les futures équipes municipales à inscrire clairement ces enjeux au cœur de leur programme, à travers les actions suivantes.

I. Renforcer la gouvernance locale en faveur des droits de l'enfant

1. Élaborer une stratégie locale pour la mise en œuvre des droits de l'enfant, dotée de mesures concrètes et de budgets dédiés

Nous appelons les communes à se doter d'une stratégie explicite en faveur des droits de l'enfant qui s'inscrit en transversalité avec l'ensemble des politiques et compétences locales. Celle-ci doit s'appuyer sur un diagnostic partagé des besoins des enfants sur le territoire, définir des objectifs clairs et mesurables, proposer des actions concrètes, prévoir des indicateurs d'évaluation et être assortie de budgets identifiés et pérennes. Les enfants, premiers concernés, doivent être associés à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'évaluation de cette stratégie.

2. Désigner un·e élu·e référent·e sur les droits de l'enfant

Il s'agit d'assurer le pilotage politique des actions en faveur de l'enfance. L'élu·e référent·e serait chargé de coordonner les politiques municipales de l'enfance en accord avec la stratégie locale, de veiller à l'intérêt supérieur de l'enfant et au respect de ses droits dans les décisions locales et d'animer un réseau d'acteurs, notamment associatifs. Il travaillerait en lien étroit avec les différents élus en charge de politique de l'enfance sectorielle (éducation, petite enfance etc.) ainsi qu'avec le conseil municipal des enfants.

3. Développer la coopération décentralisée et les jumelages au bénéfice des enfants

Nous invitons les communes à :

- Intégrer systématiquement la dimension « droits de l'enfant » dans leurs actions et partenariats de coopération décentralisée, en veillant à ce que les droits de l'enfant soient une priorité dans les projets soutenus.
- Promouvoir des jumelages éducatifs et citoyens permettant des échanges entre enfants et jeunes, pour renforcer la compréhension interculturelle, la solidarité et l'engagement citoyen.

II. Promouvoir la participation des enfants à la vie locale

4. Soutenir et développer les conseils municipaux d'enfants et de jeunes (CME – CMJ)

Nous appelons les communes à créer ou renforcer les conseils municipaux d'enfants et de jeunes, à garantir leur représentativité et à leur donner un rôle réel dans l'élaboration et le suivi des politiques locales. Pour ce faire, un budget propre et des moyens humains doivent être alloués à leur gestion. Ils doivent être accompagnés par des professionnels sensibilisés aux enjeux de la participation des enfants, quels que soient leur âge et leurs besoins.

5. Développer des dispositifs participatifs ouverts à tous les enfants

Consultations, concertations, votations citoyennes accessibles et adaptées, budgets participatifs, associations dédiées aux projets conçus par et pour les enfants : autant d'outils qui doivent être développés et mis à disposition de toutes et tous.

6. Prévenir et lutter contre les espaces “No Kids” à l'échelon local et garantir des espaces adaptés.

Les communes doivent lutter contre les pratiques visant à exclure les enfants de certains lieux ou services car ces pratiques véhiculent une vision de société discriminatoire et fragilisent le lien intergénérationnel. Elles contribuent à nier la place des enfants dans l'espace public et à restreindre leur droit fondamental à participer à la vie sociale, tel que garanti par la Convention internationale des droits de l'enfant.

Au contraire, les collectivités doivent favoriser des espaces accueillants, sûrs, adaptés et accessibles à tous les enfants, y compris ceux en situation de handicap, afin de promouvoir l'inclusion, la cohésion sociale et une société solidaire où chaque génération a sa place.

Qui sommes-nous ?

La Dynamique pour les Droits des Enfants rassemble 29 organisations non gouvernementales, associations et collectifs engagés dans tous les domaines de l'enfance en France et à l'international. Tous sont mobilisés pour porter d'une seule voix, en direction des décideurs publics, des messages de plaidoyer pour une meilleure effectivité des droits des enfants en France et dans le cadre de sa politique de coopération internationale.

La Dynamique s'inscrit dans une démarche de dialogue avec les pouvoirs publics sur les enjeux liés aux droits des enfants, notamment en termes de participation et de gouvernance d'ici à la fin du quinquennat, soit 2027.

En savoir plus : <https://www.dynamiqueenfants.org/>

Contact : Florine PRUCHON, coordinatrice de la Dynamique et Responsable du Pôle Plaidoyer de SOS Villages d'Enfants – fpruchon@sosve.org / 06 63 04 19 74